



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

# AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 JUILLET 2018 PORTANT SUR LES DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les dispositions ci-dessus mentionnées, avis public est donné de ce qui suit :**

#### 1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2018, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 18-428 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain*».

#### 2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 juillet 2018 à 19 h** au lieu habituel des séances du conseil, soit au 126, rue de l'Église. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

#### 3. Objet du projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme

L'objet de ce projet de règlement est d'intégrer à la réglementation municipale les dispositions contenues au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain. Ces dispositions ont pour but de contrôler les interventions dans ces zones dans une perspective de sécurité publique. À cet effet, le projet de règlement identifie les conditions à respecter selon les différents types d'interventions ainsi que les documents et informations à fournir lors d'une demande de permis. Une cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain est également annexée au projet de règlement.

Ce projet de règlement étant adopté à des fins de concordance, celui-ci n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

#### Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 117, rue St-Louis à Saint-Marcel-de-Richelieu durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Marcel-de-Richelieu, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julie Hébert', is written over the printed name.

**Julie Hébert**  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière